

**CONVENTION PARTICULIERE
POUR PAIEMENT ECHELONNE**

Nom e prénom : _____

Adresse : _____

Produit : Nescens Baby Classic

Le client soussigné (ci-après le « Client ») a acquis le produit mentionné ci-dessous (ci-après le « Produit ») auprès de Swiss Stem Cell Science SA, Rue Georges-Jordil 4, 1700 Fribourg (ci-après « SSCS »).

Par la présente, le Client se reconnaît débiteur de SSCS d'un montant de **CHF 2'400.00** (ci-après le « Montant dû »), correspondant au solde du prix du Produit.

SSCS accepte que le Client s'acquitte de ce Montant dû en 24 versements mensuels de **CHF 100.00** chacun (ci-après les « Mensualités »), payables sans intérêts le dernier jour de chaque mois au moyen des bulletins de versement référencés que lui remettra SSCS, pour la première fois le dernier jour du mois au cours duquel le Client aura signé la présente convention.

En cas de retard de plus de 5 jours dans le versement d'une Mensualité, l'intégralité du solde du Montant dû (soit le Montant dû moins les Mensualités payées) sera immédiatement exigible.

Dans l'hypothèse où le Montant dû ne serait pas intégralement acquitté auprès de SSCS dans les 2 ans suivant la signature de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, SSCS sera en outre en droit d'arrêter la conservation des cellules souches faisant l'objet du Produit et de procéder à leur destruction.

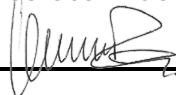
La présente convention y compris la reconnaissance de dette qui y est contenue est soumise au droit interne suisse. Tout litige en relation avec la présente convention est soumis à la compétence exclusive du tribunal compétent à Lausanne, Suisse.

_____, le _____

[lieu]

[date]

Swiss Stem Cell Science SA



(Pierre-Oliver Haenni)



(Séverine Van der Schueren)

Le Client
